



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} décembre 2011
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 10 octobre 2011, à 10 heures

Président : M. Zdorov (Vice-Président) (Biélorus)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique

- b) Système financier international et développement
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-53887X (F)



Merci de recycler 

En l'absence de M. Momen (Bangladesh), M. Zdorov (Biélorus), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 17 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique

b) Système financier international et développement (A/66/167; A/C.2/66/3)

c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (A/66/164)

1. **M. Trepelkov** (Directeur du Bureau du financement du développement au Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/66/167) et en fait ressortir les aspects les plus marquants. Plus particulièrement, la crise économique et financière récente a mis en lumière la nécessité de renforcer la surveillance multilatérale. Depuis l'établissement de ce rapport, le Fonds monétaire international (FMI) a publié de nouveaux rapports sur les effets de la crise pour les cinq plus grandes économies du monde, ainsi qu'un rapport global, qui insiste sur l'importance des réseaux financiers pour la propagation des chocs mondiaux. Des mesures s'imposent pour mettre au point des outils permettant d'atténuer les répercussions des flux excessifs de capitaux, un cadre international pour la restructuration de la dette souveraine et un mécanisme multilatéral permanent qui fournirait des liquidités en cas de crise systémique. Les autres mesures nécessaires ont trait, notamment, à la réforme du système international de réserve, en particulier par le renforcement du rôle des droits de tirage spéciaux (DTS), et au renforcement de la représentation des marchés et pays émergents dans les institutions de Bretton-Woods se.

2. **M^{me} Li Yuefen** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], présentant le rapport du Secrétaire général sur la soutenabilité de la dette extérieure et de développement (A/66/164), dit que ce document a été établi en mai 2011, à un moment où le sentiment général était plutôt à un optimisme prudent. Depuis, la situation économique s'est détériorée et les risques se sont accrus. Lors des réunions annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du FMI, en septembre 2011, la Directrice générale du Fonds a averti que l'économie

mondiale entrait dans une zone de danger et le Président de la Banque mondiale a conseillé aux ministres des finances et aux gouverneurs de banque centrale d'être vigilants.

3. La prévention d'une crise de la dette doit être la priorité, et prendre en considération les situations spécifiques des pays et les liens réciproques avec l'économie mondiale. Il importe de reconstituer les amortisseurs budgétaires et les réserves. Il convient de noter que la dette extérieure à long terme des entreprises a connu une croissance rapide et a presque triplé entre 1998 et 2009. La dette extérieure à court terme a augmenté en montant net au cours de la même période. La crise de la dette dans la zone euro montre que la dette privée peut être convertie en dette publique si les finances publiques sont en danger. Les pays en développement doivent donc surveiller de près leur dette extérieure privée.

4. Le sens des responsabilités en matière de prêts et d'emprunts est la première ligne de défense contre les problèmes d'endettement. En mai 2011, à l'issue de consultations ouvertes, transparente et multipartenaires, la CNUED a publié un ensemble de projets de principes énonçant les responsabilités des prêteurs et des emprunteurs dans le financement souverain. De nouvelles discussions et un consensus sur cet ensemble de principes contribuerait à prévenir de futures crises de la dette. Il y a lieu de déplorer que l'architecture financière internationale demeure dépourvue d'un mécanisme qui faciliterait le règlement des problèmes de faillite souveraine et éviterait les litiges en fournissant un règlement juridiquement contraignant des problèmes d'endettement. La CNUCED a organisé des débats de fond sur le sujet réunissant des experts de renom et des responsables de haut rang. Leurs vues demeurent divergentes et de nouveaux efforts s'imposent, avec la participation de toutes les parties prenantes.

5. **M. Suárez Salvia** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la crise économique mondiale produite par les dysfonctionnements des institutions existantes ont compromis les perspectives de croissance de nombre de pays en développement, inversant l'évolution du développement des dernières années et débouchant sur un accroissement de la pauvreté. L'économie mondiale est entrée dans une phase nouvelle et dangereuse caractérisée par des fragilités structurelles non résolues et une érosion de la confiance. La poursuite de cette crise pourrait bien

déprimer la production, accroître le coût du capital, provoquer un resserrement du crédit, entraver le commerce international et nuire à la stabilité économique et financière de nombreux pays en développement.

6. La communauté internationale doit appuyer davantage la réalisation des objectifs de développement décidés au plan international. Les ressources multilatérales et l'aide publique au développement (APD) doivent être décaissées de manière prévisible et en temps voulu, et il faut mettre fin aux conditionnalités qui limitent les possibilités de choix des pays en développement en matière financière.

7. Les causes principales de la crise résident principalement dans les fragilités et les inégalités de l'ordre économique international existant, qui résultent d'une carence de la surveillance multilatérale, de l'absence d'un système d'alerte rapide et d'un excès de confiance dans la capacité d'autorégulation des marchés, auxquels s'ajoutent un manque de transparence et d'intégrité financière, des prises de risque irresponsables et des schémas de consommation alimentés par le crédit facile dans les pays développés. La crise qui se déploie a prouvé que les gouvernements doivent intervenir de manière plus forte et résolue dans l'économie nationale et dans la mise en œuvre des politiques sociales.

8. Il y a lieu de regretter que, pour la nomination du Directeur général du FMI en 2011, la nécessité de choisir un candidat originaire d'un pays en développement a été une fois de plus ignorée. Dans la réforme de l'architecture financière internationale, il faut veiller à ce que les pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux, aient leur mot à dire dans la prise des décisions. Les chefs des institutions financières internationales doivent être nommés selon un processus de sélection ouvert et transparent et sur la base du mérite, compte dûment tenu de l'égalité des sexes et de la représentation régionale.

9. Les pays en développement étant vulnérables aux chocs extérieurs, qui affectent leur capacité à continuer d'honorer leurs obligations au titre du service de leur dette, il convient d'examiner la nécessité et la possibilité pratique d'établir de nouveaux mécanismes de restructuration de la dette souveraine et de règlement de la dette. L'attribution des DTS ayant

contribué à gonfler les liquidités mondiales, il convient de poursuivre les discussions sur les possibilités de promouvoir la stabilité à long terme du système monétaire international, y compris le rôle des DTS.

10. Dans la mesure où de nombreux pays en développement sont tributaires de matières premières qui sont leurs principales sources de recettes d'exportation, d'emploi, de revenus et d'épargne intérieure, il faut régler la question de l'extrême instabilité récente des cours de ces produits de base. Cette extrême instabilité des prix est particulièrement préoccupante parce qu'elle crée un problème de sécurité alimentaire. Un meilleur accès aux marchés pour les produits agricoles des pays en développement et l'élimination des mesures prises par les pays développés qui introduisent des distorsions dans le commerce contribueraient à assurer la sécurité alimentaire.

11. À cette fin, il importe d'instaurer un système commercial multilatéral équitable et exempt d'obstacles aux échanges et d'honorer tous les engagements figurant dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong (2005) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Groupe des 77 et la Chine attendent avec espoir la huitième Conférence ministérielle de l'OMC, prévue pour décembre, et la treizième session de la CNUCED, qui doit se tenir en avril 2012, ainsi qu'une issue équilibrée du Cycle de Doha comportant un fort volet de développement.

12. **M. Acharya** (Népal) dit qu'à la suite de la crise économique mondiale, de nombreux pays parmi les moins avancés connaissent de plus en plus une baisse du commerce, du tourisme, des entrées de fonds et des investissements étrangers. Bon nombre de ces pays sont demeurés tributaires de la production agricole et de l'extraction d'un petit nombre de produits minéraliers et sont donc très vulnérables aux soubresauts du commerce extérieur. La diminution des recettes à ce titre, conjuguée aux engagements non tenus en matière d'APD, a notablement creusé leur déficit de financement extérieur.

13. La crise économique et financière ne doit pas servir de prétexte au non-respect des engagements en matière d'APD. Le résultat des réformes visant à remédier aux fragilités et aux inégalités du système financier international existant doit comporter une supervision efficace, un plus grand rôle des pays en développement et des pays les moins avancés dans la

prise des décisions et la reconnaissance des pays les moins avancés en tant que catégorie spéciale, sur la base de l'indice de vulnérabilité de l'ONU.

14. Le ratio total de la dette/produit national brut (PNB) des pays les moins avancés étant actuellement de 32 %, soit 10 points de pourcentage de plus que le ratio de l'ensemble des pays en développement, le problème de la soutenabilité de la dette demeure critique. Il ressort de l'analyse la plus récente sur le sujet, citée dans le rapport du Secrétaire général, que trois des pays les moins avancés sont surendettés et 11 autres risquent de le devenir (A/66/164, par. 17). De nombreux pays ayant atteint leur point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) sont excessivement tributaires des produits de base et, de ce fait, éminemment vulnérables.

15. Des mesures s'imposent d'urgence, dont l'annulation intégrale des dettes multilatérales et bilatérales et le renouvellement de l'IPPTF, afin d'assurer la soutenabilité à long terme de la dette extérieure des pays les moins avancés. Dans l'esprit du paragraphe 34 du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et ses répercussions sur le développement, il faut mettre en place un système international d'arbitrage de la dette qui soit indépendant et permette aux pays surendettés de maîtriser puis de résoudre leurs problèmes d'endettement par des procédures de partage du fardeau. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé du suivi des questions inscrites dans le Document final doit poursuivre ses travaux.

16. **M. Khan** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que les pays de l'ASEAN ont fait preuve de résilience depuis la sortie de la crise mondiale de 2008. La croissance a été alimentée aussi bien par les exportations que par la demande intérieure, ce qui a permis un rythme moyen d'expansion de l'économie de la région de 7,5 % en 2010.

17. La région demeure néanmoins consciente des incertitudes actuelles de l'économie mondiale et de la nécessité de rester vigilant et d'adopter des approches macro-économiques appropriées face aux difficultés économiques actuelles. En particulier, la coopération multilatérale est nécessaire pour favoriser une croissance soutenue, inclusive et équitable, notamment une plus grande surveillance économique multilatérale

qui examine de près les évolutions du secteur de la finance. À cet effet, un Bureau de surveillance macro-économique régionale (AMRO) de l'ASEAN+3 a été créé pour renforcer la coordination macro-économique et la coopération financière à l'échelon régional. Les discussions sur la surveillance des grands courants de capitaux et les pressions inflationnistes, dans le cadre du Dialogue sur les examens et politiques économiques ont été également approfondies.

18. Face aux incertitudes mondiales actuelles, la promotion de la rigueur dans les finances publiques en vue d'un développement économique durable revêt la plus haute importance. À cet égard, l'ASEAN continue d'accélérer les réformes structurelles, de promouvoir la demande intérieure et l'emploi, de lutter contre le protectionnisme et de renforcer le commerce et l'investissement. Le système commercial multilatéral, représentée par l'OMC, est d'une importance capitale pour la réalisation de ces objectifs, et tous les États Membres sont instamment appelés à oeuvrer en priorité à une conclusion équilibrée du Cycle de Doha. L'ASEAN tient aussi à souligner son soutien à l'adhésion rapide de la République démocratique populaire lao à l'OMC.

19. Pour renforcer la gouvernance économique mondiale, l'Organisation des Nations Unies a un rôle capital à jouer en tant que seul organisme mondial à composition universelle et à légitimité incontestable. La clef de l'amélioration de la gouvernance économique mondiale réside dans la réforme du système de Bretton-Woods se est des institutions financières internationales pertinentes. Le rôle des pays émergeant et autres pays en développement dans la gouvernance du système de Bretton-Woods se doit être amélioré.

20. Un marché et une base de production uniques, incluant la libéralisation progressive du secteur des services financiers de l'ASEAN et l'intégration de ses marchés des capitaux, devraient être mis en place à l'horizon 2015. Cette intégration est un projet de coopération Sud-Sud venant à l'appui de tous les pays de l'ASEAN à leurs différents stades de développement, le but ultime étant de les aider à atteindre les OMD.

21. **M. Sergeev** (Fédération de Russie) dit que l'instauration d'un système financier international stable et efficace constitue l'un des piliers du développement économique durable et l'Assemblée

générale des Nations Unies peut apporter une contribution importante à l'action menée au plan multilatéral pour l'améliorer. Les décisions que l'Assemblée prendra à sa soixante-sixième session doivent être équilibrées, tenir compte des intérêts de tous les pays et prolonger les accords conclus à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale, à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et dans d'autres enceintes.

22. Le Groupe des Vingt (G-20), qui demeure une instance multilatérale centrale pour l'élaboration d'approche collective du règlement des questions économiques et financières mondiales pertinentes, doit renforcer son dialogue avec l'ONU et les institutions spécialisées. Parallèlement, un rôle d'une importance croissante dans la réforme de l'économie mondiale est assumé par le groupe de pays (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) connu sous le sigle BRICS. Associant cinq grands pays à croissance rapide, il correspond à l'évolution d'un monde multipolaire et ne cherche l'affrontement avec personne.

23. La Fédération de Russie a toujours préconisé le renforcement du rôle des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale et pour la poursuite de la réforme des mécanismes internationaux de réglementation financière, notamment les efforts visant à améliorer le système monétaire international et à élargir la gamme des monnaies de réserve internationales. Le rôle des DTS, notamment la composition du panier de monnaies correspondant, dans les réserves mondiales revêt une importance particulière.

24. Soucieuse de poursuivre le développement de son propre secteur financier, la Fédération de Russie n'a aucunement l'intention d'introduire de nouvelles taxes spéciales ou des limitations supplémentaires pour les activités financières. Bien au contraire, le Gouvernement russe vient d'éliminer l'imposition du produit des ventes de titres à des fins d'investissement à long terme, le but étant de faire de sa capitale, Moscou, un centre financier international. Des mesures concrètes importantes ont été prises à cet effet, notamment l'adoption d'une loi sur les normes internationales de publication financière.

25. Le maintien de la soutenabilité de la dette doit être considéré comme l'une des priorités de la coopération internationale dans les domaines économique et financier. La crise de la dette souveraine a bien fait comprendre la nécessité de réexaminer les solutions et stratégies traditionnelles parce que les modèles de développement reposant sur un endettement croissant ne fonctionnent plus. Dans l'évaluation de la soutenabilité de la dette, la dette nationale doit être comparée non seulement au PIB mais aussi au volet investissement du budget afin de déterminer les risques liés aux augmentations soudaines du loyer de l'argent. Les autorités financières doivent également surveiller de près les emprunts des entreprises et mettre en place un mécanisme de régulation de la politique d'emprunt des entreprises dans lesquelles l'État détient une part importante du capital.

26. La Fédération de Russie fait des efforts considérables pour atténuer le fardeau de la dette des pays en développement et, depuis le début de 2011, elle a passé par profits et pertes 20 milliards de dollars de dettes de pays africains. La poursuite de cette assistance est envisagée dans le cadre d'une stratégie internationale de prévention des crises financières futures.

27. **M. Osman** (Soudan) dit que la question de la dette extérieure est devenue particulièrement urgente depuis qu'il y a une crise financière mondiale, une crise alimentaire, une hausse des prix des produits de base et des changements climatiques, phénomènes dont les pays à revenu faible ou intermédiaire pâtissent le plus. Le rapport du Secrétaire général sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement (A/66/164) met en lumière l'ampleur du problème. Les pays en développement n'ont pas à payer pour une crise économique provoquée par des erreurs de politique ou de réglementation de certains pays développés.

28. Le Soudan a mis en œuvre toute une série de réformes économiques et financières fondées sur la liberté du commerce et la privatisation. Une réorganisation en profondeur de la réglementation bancaire et une saine gestion du budget de l'État ont permis une réduction notable de l'inflation. Une unité chargée de la dette extérieure a été créée au sein de la Banque centrale pour accroître la transparence et la responsabilisation. La dette extérieure demeure néanmoins un lourd fardeau pour le pays, dont elle limite la capacité à réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à 2015. Bien qu'il remplisse toutes les conditions techniques requises, le Soudan continue de

faire l'objet d'une discrimination en matière d'allègement de la dette.

29. La communauté internationale devrait faire preuve de souplesse en matière d'allègement de la dette des pays qui sortent d'un conflit, conformément à la résolution 62/186 de l'Assemblée générale. Les pays donateurs devraient honorer l'engagement qu'ils ont pris d'alléger la dette des pays pauvres très endettés, et ce de manière juste et transparente et sans conditions politiques. Une mesure de cet ordre aiderait à la reconstruction et au développement économique du Soudan, notamment en facilitant la tenue dans quelques mois d'une conférence économique internationale sur le Soudan.

30. **M. Liu Feng-Yuan** (Singapour) dit que le risque de ralentissement de l'économie mondiale est plus élevé qu'il ne l'a jamais été depuis la crise financière de 2008. Le transfert du risque du secteur privé au secteur public intervenu ces dernières années a rendu les bilans de nombreuses économies avancées plus vulnérables. Les pays émergents s'inquiètent des risques de bulles d'actifs qui pourraient affaiblir leurs systèmes bancaires et une réduction de la demande dans les pays développés pourrait entraîner des baisses de la production et des pertes d'emplois dans les pays en développement.

31. Étant un petit pays, Singapour a dû affronter les marchés financiers internationaux dès les tous débuts de son développement. Avec une économie ouverte et des échanges commerciaux plus de trois fois supérieures à son PIB, la volatilité fait partie de l'ordre des choses. Lorsque la crise économique est survenue, en 2008, il a été l'un des premiers à plonger dans la récession et lorsque la situation s'est améliorée, en 2010, il a connu une croissance à deux chiffres. Il a réussi à concilier l'ouverture aux capitaux, aux talents, au commerce et aux marchés et une réglementation judicieuse qui protège les intérêts des entreprises et des citoyens, et à tempérer les effets de son accessibilité par un filet général de sécurité sociale.

32. Comme les 25 années écoulées l'ont montré, les régions qui ont fait les plus grands progrès socioéconomiques, en particulier l'Asie du Sud et de l'Est, sont aussi celles qui ont le plus évolué vers l'économie de marché, prouvant ainsi que l'accès aux marchés mondiaux peut relancer le développement.

33. L'approche Singapourienne du développement n'est qu'une approche parmi d'autres et chaque pays

doit choisir la voie qui lui convient le mieux mais la convergence dans la gouvernance mondiale et l'harmonisation dans la supervision des institutions financières sont une nécessité urgente. Une telle cohérence des réglementations nécessitera une coordination à l'échelle de tous les pays et l'adoption de mesures internes parfois difficiles. Considérant sa composition universelle et sa légitimité, l'ONU devrait continuer de jouer un rôle central dans ce processus, les groupes ad hoc informels, le G-20 par exemple, pouvant être efficaces en cas de crise et dans d'autres situations spécifiques.

34. **M. Rosales Díaz** (Nicaragua) dit que l'absence de volonté politique compromet les efforts faits pour sauver une économie qui s'effondre et faire face aux changements climatiques, problème qui met en péril la survie même des générations futures. L'ordre international exploiteur actuel, legs de l'ère de l'esclavage, constitue la principale menace à la paix mondiale. La spéculation de quelques-uns a poussé des millions de personnes dans la famine et l'économie mondiale au bord de l'effondrement. Les masses de déshérités doivent être libérées du joug d'un capitalisme déshumanisé et des politiques foncièrement expansionnistes de quelques-uns. Or, les promesses de changements structurels faites au début des crises économique et financière se sont révélées purs mensonges. Motivés par l'appât du gain, ceux qui contrôlent le système ont préféré le risque de voir l'économie mondiale s'effondrer plutôt que de la révolutionner.

35. L'Europe est aujourd'hui à genoux, en raison de l'absence d'une véritable solidarité économique au sein de l'Union européenne. En 2009, le président de l'époque de l'Assemblée générale, le père Miguel d'Escoto Brockmann, a convoqué la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et ses incidences sur le développement. À cette occasion, de nouveaux mécanismes de renégociation de la dette étrangère ont été proposés. À cette époque, les pays du Nord ont réagi très violemment, réitérant *ad nauseam* que les crises de la dette souveraine étaient chose du passé. Ils payent cher aujourd'hui cette arrogance.

36. La situation aux États-Unis, en particulier leur rétrogradation par l'agence de notation Standard and Poor's, est aussi une source de préoccupation. La question du rôle des agences de notation a été également soulevée lors de la Conférence, suscitant des

réactions étonnées de pays du Nord, qui ont désormais des raisons de reconsidérer cette attitude.

37. La communauté internationale devrait faire preuve de la volonté politique nécessaire pour restructurer immédiatement et intégralement l'architecture économique et financière internationale, en accordant à l'ONU le rôle central à cet égard et en créant un nouvel ordre économique fondé sur une justice et une solidarité authentiques. La communauté internationale devrait faire preuve de la volonté politique nécessaire pour restructurer immédiatement et complètement l'architecture économiques et financière mondiale en accordant à l'ONU le rôle central qui doit être le sien et en instaurant un nouvel ordre économique fondé sur une justice et une solidarité authentiques il faut mettre en place des mécanismes de répartition de la richesse qui permettent d'éliminer les déséquilibres internes et internationaux et de réaliser le développement économique et social de tous les peuples. C'est l'économie qui doit être au service de l'humanité et non l'inverse.

38. **M. Almeida** (Brésil) dit qu'à la fin d'une année de croissance inégale et de reprise introuvable en 2011, le monde se trouve de nouveau au bord de la récession, en ce sens que l'instabilité des marchés financiers et la moindre confiance des investisseurs risquent de provoquer une récession "en W", en particulier dans les économies avancées de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. Avec des perspectives en nette détérioration dans les pays développés, où la croissance est restée faible et le chômage persistant, les pays en développement risquent de demeurer le principal moteur de la croissance à court et moyen terme.

39. Étant donné ce nouveau fléchissement de l'économie mondiale, les restrictions budgétaires dans les pays développés iraient à l'encontre du but recherché. Ces pays devraient au contraire adopter des mesures coordonnées de stimulation de leur économie tout en mettant en œuvre des politiques propres à assurer la consolidation de leurs finances à long terme. La communauté internationale devrait aussi aider l'Europe à régler les problèmes de dette souveraine qui la menacent.

40. Par ailleurs, les pays dont le compte courant est excédentaire devraient renforcer leur marché intérieur et laisser leur monnaie s'apprécier, contribuant ainsi à un rééquilibrage de la demande mondiale. Il faut

dissuader les pays de manipuler le taux de change de leur monnaie par des politiques monétaires excessivement expansionnistes ou par la définition artificielle de ces taux.

41. Afin d'éviter une nouvelle récession dans les pays développés et d'atténuer ses effets sur le monde en développement, il faut coordonner les politiques et accroître la cohérence. À cet égard, le G-20 est une instance vitale pour préserver et renforcer la reprise tout en posant les fondements d'une croissance durable et équilibrée. Toutefois, en tant que regroupement informel, son agenda reprend les priorités de ses membres, alors que l'ONU, en tant qu'enceinte universelle, peut jouer un rôle plus décisif en contribuant au règlement de la crise. À cet effet, le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé du suivi des questions inscrites dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale doit reprendre ses travaux. La délégation brésilienne appuie pleinement la participation de l'ONU aux sommets du G-20.

42. La réforme de la gouvernance du FMI et de la Banque mondiale est d'une importance capitale pour la légitimité et l'efficacité du système économique international. Il faut donc augmenter le quota des pays en développement et achever d'ici à janvier 2013 le réexamen complet de la formule profondément déficiente de calcul des quotas. Il faut également améliorer le système des DTS dans le cadre de la réforme du système monétaire international en élargissant son panier de monnaies afin d'y inclure celle des pays en développement.

43. **M. Diallo** (Sénégal) dit que la rationalité du système de Bretton-Woods est de plus en plus remise en cause, s'agissant en particulier de la représentation insuffisante des pays émergents et de l'absence de supervision multilatérale des marchés financiers. Il faut donc élargir le rôle des pays en développement dans les organes décisionnels des institutions financières internationales.

44. L'intervenant insiste sur la nécessité d'établir un système international de réglementation financière ainsi qu'une réglementation internationale des changes. Le suivi des évolutions financières par le FMI et d'autres institutions peut être amélioré et le secteur privé peut être incité à contribuer au règlement des crises, notamment par des lignes de crédit stand-by, et les engagements en matière d'APD doivent être

honorés. La délégation sénégalaise espère que des propositions nouvelles à cet effet seront présentées par le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit se tenir en novembre à Busan.

45. La question de la dette extérieure demeure très préoccupante pour les pays en développement, les solutions habituelles telles que la restructuration ou la conversion de la dette n'ayant pas été tout à fait efficaces. Le fardeau de la dette handicape gravement les efforts de développement. Faute d'être totalement annulé, ce fardeau doit être allégé. La délégation sénégalaise juge également important d'incorporer dans le système financier international un mécanisme permettant de traiter la question de l'insolvabilité souveraine et de prévenir le surendettement.

46. **M. Seksenbay** (Kazakhstan) dit que le volet économique des programmes et activités de l'ONU et les institutions de Bretton-Woods doivent être adaptés à la mondialisation et à l'évolution de l'équilibre économique dans le monde. Il importe d'établir un mécanisme de gouvernance économique mondiale avec une monnaie de réserve mondiale efficace et un contrôle strict des capitaux spéculatifs.

47. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la surveillance multilatérale de l'économie mondiale doit être améliorée en vue d'assurer plus d'équité et d'efficacité (A/66/167, par. 30). Les pays en développement doivent avoir davantage leur mot à dire et être mieux représentés dans les institutions mondiales de gouvernance et de prise des décisions, tandis que la communauté internationale doit reprendre le débat sur la monnaie de réserve et œuvrer à l'instauration d'un nouveau système monétaire international plus stable et équitable.

48. Une coopération et une supervision accrues s'imposent pour faire en sorte que les engagements internationaux à long terme soient honorés. Le système des Nations Unies, le Conseil économique et social en particulier, occupent une place centrale dans le suivi et la coordination de ce processus. Enfin, la délégation du Kazakhstan réaffirme les engagements qu'elle a pris en vertu du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement.

49. **M. Weisleder** (Costa Rica) dit que la situation économique actuelle requiert une approche raisonnée, objective et pragmatique fondée sur la reconnaissance de responsabilités communes mais différenciées. La crise économique et financière est partie des pays

développés, où elle a été exacerbée par l'imprudence et le manque de réglementation du secteur financier. La réaction rapide et déterminée des dirigeants politiques du monde développé, coordonnée par le G-20, a permis de contenir la crise mais pas de conclure des accords fermes visant à assurer un progrès durable et éviter de nouveaux revers.

50. Pour élaborer une stratégie de reprise efficace, il est essentiel de cerner les problèmes qui se posaient en latence avant 2008 et de s'y attaquer sous l'angle technique, avec le soutien politique nécessaire. Une coopération étroite et transparente entre toutes les parties prenantes, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, sera de la plus haute importance. Les dirigeants des pays développés et émergents doivent faire abstraction de leurs intérêts à court terme et avoir une vision globale de la situation, tout comme l'ont fait John Maynard Keynes et les dirigeants politiques de l'après-guerre.

51. Le chômage des jeunes, dans les pays développés comme dans les pays en développement, est une source de préoccupation. Il faut que des mesures anticycliques soient appliquées et que l'emploi soit considéré comme une variable clef et non un sous-produit. Des mesures de lutte contre les déficits, où les excédents si besoin est, doivent aller de pair avec des systèmes fiscaux qui ne soient pas trop lourds pour les pauvres et les classes moyennes.

52. La communauté internationale doit continuer d'œuvrer à l'édification d'une architecture financière mondiale mieux régulée et plus représentative. Des innovations telles que le courtage à haute fréquence ne contribuent guère au bien général mais rejeter les aspects positifs de l'esprit d'entreprise serait également une erreur. Il est urgent que le Cycle de négociations de Doha soit mené à son terme. Tous les États membres de l'OMC doivent faire montre de la flexibilité et de volonté politique afin de sortir de l'impasse.

53. La grande instabilité des cours des produits de base est un problème très important pour le Costa Rica. Les mesures pour y remédier doivent prendre en compte la vulnérabilité de l'agriculture, due à la fréquence croissante des conditions climatiques extrêmes, l'augmentation de la demande de produits de base, notamment des vivres et de l'énergie, en particulier dans les pays émergents, et la stabilité des taux de change. La sécurité alimentaire peut être garantie non pas par la recherche de l'autosuffisance agricole mais

par la promotion d'un secteur agricole compétitif, exempt d'obstacles au commerce et de subventions discriminatoires, en faisant en sorte que la population ait les moyens d'acheter des produits alimentaires et en appliquant une gouvernance nationale et internationale efficace, inclusive et démocratique.

54. **M. Islam** (Bangladesh) dit que le monde en développement a subi de plein fouet la crise économique et financière mondiale. Les effets cumulatifs des chocs répétés subis par les économies des pays en développement ont entraîné un chômage généralisé, la disparition des filets de sécurité et des perturbations sociales et politiques. L'instabilité sociale et politique dans bon nombre de ces pays risque de devenir contagieuse dans un contexte mondialisé.

55. Les pays émergents se sont trouvés dans l'incapacité non seulement de garder le rythme de leurs plans de développement mais également de maintenir l'équilibre de leur balance des paiements ou de financer leurs programmes annuels de développement. Plus inquiétant encore, un certain nombre de partenaires ont commencé à réduire leur aide aux projets de développement et à se montrer réticents à honorer les engagements qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur PNB à la réalisation des objectifs de développement des pays pauvres.

56. Dans ces conditions, le Bangladesh préconise le décaissement immédiat du reste de l'APD destinée aux pays émergents et la facilitation des concessions commerciales, en particulier l'accès aux marchés, sans droits ni quotas, de tous les produits émanant des pays les moins avancés. Tout le financement multilatéral doit également être exempt de conditionnalités afin que les pays émergents puissent avoir une plus grande marge de manœuvre en matière budgétaire et décisionnelle pour définir leurs propres objectifs de développement. La réforme du système de Bretton Woods actuel s'impose d'urgence et le premier pas dans ce sens devrait consister pour le FMI et la Banque mondiale à reconnaître les pays les moins avancés en tant que groupe spécial de pays.

57. Les DTS ont un rôle salutaire à jouer en fournissant des liquidités à l'économie mondiale dans les moments critiques. Ils devraient être élargis, pour assurer le financement de projets de développement et non comme simple soutien immédiat au service des balances des paiements. Enfin, la délégation du Bangladesh attend avec espoir la huitième Conférence

ministérielle de l'OMC et la treizième session de la CNUCED, qui doit se tenir en avril 2012. En attendant l'achèvement du Cycle de Doha, les pays les moins avancés devraient bénéficier de la "livraison précoce" des facilités qui ont déjà fait l'objet d'un consensus, et les pays développés devraient s'abstenir de toute mesure protectionniste afin d'épargner aux pays en développement des chocs supplémentaires.

58. **M^{me} Dong** Zihua (République populaire de Chine) dit que la reprise actuelle de l'économie mondiale est en train de s'essouffler. Les instabilités s'accroissent et les risques liés à la dette souveraine d'un certain nombre de pays se multiplient. Face à ces problèmes, les pays devraient continuer de coopérer en renforçant la coordination de leurs politiques macro-économiques et en œuvrant à la stabilité de leurs marchés financiers. La communauté internationale doit accorder une attention particulière aux difficultés que connaissent les pays en développement en général, et les pays les moins avancés en particulier, et honorer ses engagements en matière d'aide à ces pays.

59. Une réforme du système financier international s'impose d'urgence, s'agissant notamment d'accroître la participation des pays en développement à la gouvernance mondiale, d'améliorer la surveillance financière et la régulation des courants transfrontières de capitaux et des dérivés financiers de marchandises en vrac, de réévaluer les mécanismes de notation des créances souveraines, de renforcer la réglementation et le contrôle de l'émission de monnaie de réserve pour maintenir la stabilité des taux de change et de veiller à ce que les institutions financières internationales contribuent à la réduction de la pauvreté afin de combler l'écart entre le Nord et le Sud.

60. Après la crise financière mondiale, la Chine a pris des mesures décisives pour atténuer ses effets les plus graves. Par l'augmentation de la demande intérieure et la promotion d'un développement économique régulier et rapide, elle a considérablement contribué à la reprise du système économique mondial. Le Gouvernement chinois continuera d'appliquer une politique budgétaire dynamique et une politique monétaire prudente, en maintenant le bon équilibre entre le développement, la restructuration économique, la lutte contre l'inflation, la stabilité des prix, et la nécessité d'éviter de grandes fluctuations de l'économie.

61. La crise de la dette est l'un des obstacles les plus graves auxquels les pays en développement doivent

faire face et la communauté internationale doit s'efforcer davantage de promouvoir l'allègement de leur dette, accroître les apports nets de capitaux et augmenter l'aide. Depuis 2000, la Chine a annoncé à six reprises l'annulation inconditionnelle de prêts sans intérêt arrivés à échéance qui avaient été accordés à des pays pauvres très endettés ou aux pays les moins avancés. À la fin de décembre 2010, elle avait annulé au total 388 dettes de 50 pays relevant de ces deux catégories.

62. À partir du douzième plan quinquennal pour l'économie nationale et le développement social, en 2011, la Chine augmentera son aide étrangère et le ratio de l'aide sous forme de dons, ce qui, avec les allègements et annulations de dettes, allégera le fardeau pour les pays bénéficiaires et favorisera leur développement économique.

63. **M. Sparber** (Liechtenstein) dit que la situation économique actuelle demeure fragile et que la reprise qui a suivi la crise financière de 2008 s'est ralentie. Le G-20 a certes réussi à éviter le pire mais il ne saurait y avoir de substitut à l'ONU comme seul cadre de gouvernance authentiquement mondiale, là où les décisions à répercussions mondiales doivent être prises et appliquées.

64. La politique de développement du G-20 était jusqu'ici ambitieuse sur le plan de l'innovation mais la nouvelle présidence a indiqué qu'elle compte désormais privilégier la mise en œuvre, ce qui signifie nécessairement l'intervention de l'ONU en vertu du principe de complémentarité.

65. Deux obstacles empêchent l'ONU de jouer efficacement son rôle dans l'amélioration de l'architecture économique et financière mondiale actuelle. Il y a eu d'abord un blocage entre les grands groupes politiques sur les questions macroéconomiques au sein de la Deuxième Commission et, en second lieu, les délibérations sur le système financier international et les questions connexes à l'ONU s'inscrivaient souvent dans la seule perspective de la politique étrangère. Des compétences financières et économiques plus indépendantes sont nécessaires, s'agissant en particulier des risques systémiques touchant le système économique et financier mondial.

66. La Deuxième Commission serait grandement aidée dans ses travaux par la création d'un groupe d'experts qui apporteraient des contributions sur ces questions et, parallèlement, par la rationalisation des autres mandats

traitant des questions économiques et financières mondiales. Ce groupe serait en particulier utile pour le suivi de la Conférence de 2009 sur la crise financière et économique et ses incidences sur le développement, ainsi que pour l'examen de l'ordre du jour macroéconomique de la Deuxième Commission.

67. **M. Schuldt** (Équateur) dit que le terme qui revient le plus souvent dans le débat est "instabilité". Une action urgente s'impose pour remédier aux défauts systémiques du système international, coordonner les politiques économiques, surveiller les courants de capitaux et réformer les institutions financières internationales. Le manque de soutenabilité de la dette est l'une des principales sources de l'instabilité.

68. En coordonnant les résolutions de l'Assemblée générale sur le sujet, la délégation équatorienne s'est efforcée d'en réorienter les termes afin de mettre l'accent sur la nécessité et la viabilité d'un nouveau mécanisme de restructuration de la dette qui serait débattu dans le cadre de l'ONU et couvrirait aussi l'examen d'un nouveau mécanisme de règlement de la dette extérieure. Partant du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et ses répercussions sur le développement, qui figure dans la résolution 63/303, la délégation équatorienne a présenté des propositions concrètes, notamment la création d'un groupe de travail réunissant toutes les parties prenantes, y compris les institutions financières internationales. Ce groupe de travail examinerait les mécanismes proposés pour la restructuration ou le règlement de la dette, en tenant compte du caractère multidimensionnel de la soutenabilité de la dette et de sa contribution à la réalisation des OMD. Malheureusement, les délégations des pays développés se sont systématiquement abstenues de s'associer à ce processus. La porte demeure néanmoins ouverte, sinon pour des mesures concrètes, du moins pour un texte qui identifierait les lacunes juridiques, suggéreraient des solutions et favoriserait le consensus.

69. À l'instar d'autres pays, l'Équateur sait désormais d'expérience qu'il ne faut pas suivre des solutions imposées de l'extérieur. Il a mené à bien un audit interne de sa dette en 2008 et continue de promouvoir la coopération à l'échelon régional.

La séance est levée à 12 h 30.